



VILLE DE
MOIRANS-EN-MONTAGNE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 16 juillet 2021

DEPARTEMENT DU JURA
Arrondissement
de Saint-Claude
Canton de
Moirans-en-Montagne

L'an deux mil vingt et un, le seize juillet à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Moirans-en-Montagne était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances dans la salle du conseil, après convocation légale, sous la présidence de M. Grégoire LONG, maire de la commune.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de conseillers votants : 18

Le quorum de 7 est atteint la séance peut se tenir.

Membres excusés : Serge LACROIX pouvoir à Laurence MAS

..... Nathalie SAULNIER pouvoir à Eddy LUSSIANA (départ vers 19h30)

Membre absent : Alain PITON

Date de la convocation : 9 juillet 2021

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance du Conseil Municipal : M. David GEAY ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. le Maire ouvre cette nouvelle séance du Conseil Municipal et présente les réunions tenues depuis la dernière séance :

- ✓ Comité de pilotage PEDT : jeudi 20 mai 2021
- ✓ Réunion Exécutif - Habitat : jeudi 27 mai 2021
- ✓ Commission de contrôle des listes électorales : jeudi 27 mai 2021
- ✓ Réunion Exécutif : vendredi 28 mai 2021
- ✓ Commission Education - Culture - Vie associative et sportive : jeudi 3 juin 2021
- ✓ Commission Cadre de Vie - Relations Commerce et Artisanat : mardi 8 juin 2021
- ✓ Réunion avec les commerçants : mercredi 9 juin 2021
- ✓ Tirage au sort des jurés d'assises du canton : mercredi 9 juin 2021
- ✓ Réunion Exécutif : lundi 14 juin 2021
- ✓ CCAS : lundi 28 juin 2021
- ✓ Commission Travaux - Urbanisme - Environnement : jeudi 1er juillet 2021
- ✓ Commission d'Appel d'Offres : lundi 5 juillet 2021
- ✓ Réunion Exécutif : lundi 5 juillet 2021

M. le Maire interroge les membres du Conseil quant à d'éventuelles remarques sur le compte-rendu de la séance du 17 mai 2021. Aucune remarque n'étant formulée, il sollicite le vote pour l'approbation du compte-rendu du conseil municipal du 17 mai 2021.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 18
- Contre : 0
- Abstention : 0

M. le Maire souhaite présenter la communication suivante avant d'examiner l'ordre du jour.

↳ Remerciements de Mme Véronique Chalandard suite au décès de son fils Lucas. M. le Maire donne lecture du message remis par Mme Chalandard et M. Rudy Chalandard.

1 – Communauté de communes Terre d’Emeraude Communauté :

A - Instruction des actes d’urbanisme – Avenant à la convention

M. le Maire rappelle qu’une délibération a été prise le 16 décembre 2020 approuvant la convention du service mutualisé d’instruction des actes d’urbanisme et des autorisations d’urbanisme avec Terre d’Emeraude Communauté. Ce service mutualisé a été mis en place depuis le 1^{er} janvier 2021. Une erreur matérielle portant sur la méthode de calcul de la part variable s’est produite. Il convient de corriger l’article 8 de ladite convention comme suit :

« Refacturation aux communes membres du service ADS

Le service facturé à prix coûtant se décompose en :

- Une part fixe, réévaluée tous les trois ans, visant à couvrir 60% des frais de dépenses liées au service à hauteur de 3,19 € / habitant

- Une part variable, réévaluée tous les trois ans, visant à couvrir 40% des frais de dépenses du service, en fonction du nombre d’actes traités par commune.

(Equivalent permis de construire) X 110 €... »

Au vu de ces éléments, il est proposé d’autoriser M. le Maire à signer l’avenant à la convention initiale portant adhésion au service mutualisé d’instruction des actes et des autorisations relatifs à l’application du droit des sols de Terre d’Emeraude Communauté.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 18
- Contre : 0
- Abstention : 0

B - Assainissement collectif – Harmonisation des tarifs des redevances

M. le Maire rappelle l’intervention de M. Franck GIROD – Vice-président Gestion de l’Eau et des ressources naturelles avant la séance du Conseil Municipal du 17 mai 2021. La communauté de communes Terre d’Emeraude Communauté a délibéré lors du conseil communautaire du 12 juillet 2021 pour l’harmonisation des tarifs des redevances applicables au 1^{er} août 2021.

Pour rappel, Terre d’Emeraude Communauté gère actuellement 73 systèmes d’assainissement en régie directe, 3 systèmes d’assainissement par délégation (syndicats), 1 système par délégation de service public et 1 système par le Département du Jura via la Régie de Chalain. La redevance d’assainissement a été jusqu’à ce jour facturée selon les délibérations antérieures à la fusion des communautés de communes et au transfert de compétence.

Les conseillers communautaires se sont donc prononcés favorablement (97 pour, 3 abstentions) aux tarifs des redevances assainissement, dont 2,59 € TTC / m3 pour la redevance standard (eaux usées domestiques ou assimilées). Une information sur ces nouveaux tarifs sera diffusée largement par la communauté de communes sur les 4 bourgs-centres. M. le Maire ajoute que des discussions ont été engagées par la commune auprès de Veolia. Par ailleurs, l’endettement du budget annexe eau potable baisse nettement à partir de 2025, ce qui pourra être répercuté sur la tarification de l’eau.

2- Affaires générales et foncières

A - Projet Tom Pouce – Avenant au contrat de maîtrise d’œuvre l’Atelier

M. le Maire rappelle que le projet de construction de nouveaux locaux pour l’accueil de loisirs était porté en 2012 par la commune. L’équipe de maîtrise d’œuvre avait été choisie et l’avant-projet détaillé avait été établi. La municipalité élue en 2014 a alors décidé d’arrêter le projet. Puis, la décision de le relancer a été prise par cette nouvelle équipe. Cela implique de le mettre à jour avec l’équipe de maîtrise d’œuvre en fonction des besoins et attentes actuels.

M. le Maire propose d’établir un avenant au contrat initial de maîtrise d’œuvre comme suit :

Composition de l’équipe :

- L’Atelier Architectes – Greenpolis – 18, rue Berjon - 69009 LYON
- M. Benoit LIZEE – 33, rue du Travail – 39200 SAINT-CLAUDE
- M. Alain WAILLE – 38T Grande Rue – 39170 COTEAUX-DU-LIZON
- BET Fluides SYNAPSE – 23, rue des Salines – 39000 LONS-LE-SAUNIER
- Calcul Structures Bâtiment – 49, rue de la République – 39400 HAUT-DE-BIENNE

Montant de la prestation :

- Montant des honoraires : 140 175,00 € HT comprenant les missions APD – PC, PRO, ACT, VISA, DET et AOR, soit un taux de rémunération de 10,50 % sur un montant prévisionnel des travaux de 1 780 000 € HT
- Mission OPC : 17 800,00 € HT

Question de Mme Laurence MAS : le projet est-il pris en charge par la commune ou la communauté de communes ?

Réponse de M. le Maire : le projet sera porté par la commune jusqu'au 31 décembre 2021, puis par Terre d'Émeraude Communauté. La décision de prendre la compétence au niveau intercommunal doit être prise avant le 31 décembre 2021.

Question de Mme Laurence MAS : la commune prend en charge les études avec la certitude que Terre d'Émeraude Communauté reprendra le projet, pourquoi ne pas attendre ?

Arrivée de M. Alain PITON – 17h39.

Réponse de M. le Maire : pour ne pas perdre de temps. Les coûts engagés par la commune seront pris en compte par TEC. L'objectif est d'ouvrir ces nouveaux locaux à la rentrée scolaire 2023. Cela implique de déposer le permis de construire cette année. Les coûts seront supportés par TEC, le bâtiment appartient à TEC. La commune aura pris en charge les honoraires engagés en 2012 et 2013 (70 000 €). Ces honoraires déjà versés à l'équipe de maîtrise d'œuvre ont été pris en compte dans le calcul de l'avenant. Une partie du foncier à acquérir auprès de tiers le sera par la commune, qui le rétrocédera à Terre d'Émeraude Communauté pour l'euro symbolique. Cette participation constitue l'effort communal.

Mme Laurence MAS : nous ne l'avons pas fait parce que nous n'avions pas la capacité financière de le faire. Si on l'avait fait, vous n'auriez pas hérité de l'état financier. Un audit financier a été mené par la DGFIP à l'époque.

M. le Maire : sur le fond, vous êtes d'accord sur le principe ?

Mme Laurence MAS : s'il y a effectivement un besoin. Les effectifs lors du précédent mandat baissaient, nous avons alors opté pour une solution alternative. Si les effectifs augmentent, avec l'arrivée des enfants de l'école de Lect par exemple, puis peut-être d'autres écoles, et si ce projet est porté par Terre d'Émeraude Communauté, nous sommes favorables.

M. le Maire : si TEC n'avait pas porté le projet, nous l'aurions engagé quand même.

Mme Laurence MAS : cela dépend des priorités à donner en matière d'investissement, c'est votre budget, c'est un choix.

M. le Maire : votre projet de cantine est à mon sens une erreur, il aurait pu être plus ambitieux.

Mme Laurence MAS : il ressort d'un constat que nous avons fait : beaucoup de bâtiments publics communaux, toutes les classes de l'école primaire n'étaient pas utilisées, nous avons voulu optimiser l'utilisation de ces locaux. La cantine a été installée dans un bâtiment communal, le choix a été de ne pas reconstruire quand on a des bâtiments vides.

M. le Maire : concernant l'audit financier, le conseil municipal est souverain et pouvait passer outre.

Mme Laurence MAS : pendant les 3 premières années du mandat, on ne pouvait rien faire, notre choix politique a été de remettre sur pied les finances.

M. le Maire : les finances communales n'étaient pas en danger.

Suite à ce débat, M. le Maire revient sur les termes de cet avenant, le montant des honoraires a été fixé à 140 175 €, pour un montant prévisionnel de travaux de 1 780 000 €, soit le même taux de rémunération que dans le contrat initial. Le montant prévisionnel des travaux a été actualisé par rapport à 2012 et le projet porte sur une surface supérieure de 100 m².

M. le Maire rappelle que l'avis favorable de la communauté de communes repose sur 2 principes :

- L'intérêt communautaire de ce projet est manifeste : plus de la moitié des enfants accueillis en périscolaire et extrascolaire est domicilié hors Moirans-en-Montagne.
- L'intercommunalité porte le projet d'investissement, la commune conserve le fonctionnement.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 16
- Contre : 0
- Abstention : 3

B - Projet Tom Pouce – Mission forfaitaire pour démolition

M. le Maire rappelle que le nouveau bâtiment sera construit en lieu et place de la friche Favre. Cela nécessite de démolir ce tènement (hormis la Vache Qui Rue), d'engager un diagnostic amiante et plomb etc. Pour ce faire, il est proposé de confier une mission de suivi de ces travaux comme suit :

Composition de l'équipe :

- M. Benoit LIZEE – 33, rue du Travail – 39200 SAINT-CLAUDE
- M. Alain WAILLE – 38T Grande Rue – 39170 COTEAUX-DU-LIZON

Montant de la prestation :

- Montant des honoraires forfaitaires M. Benoit LIZEE : 2 756,54 € HT
- Montant des honoraires forfaitaires M. Alain WAILLE : 1 000,00 € HT

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

M. le Maire fait part d'une idée concernant la charpente métallique de la friche Favre. S'agissant d'une charpente de qualité, l'idée serait de récupérer cette structure pour reconstruire un bâtiment sur la commune pour le stockage d'Idéklic et autres. Terre d'Émeraude Communauté examine cette possibilité.

C – Acquisition de terrains « Sous le Molard Grelier »

M. le Maire présente le projet de cession de terrains au lieu-dit " Sous le Molard Grelier " par Madame Martine LACROIX. Ces terrains se situent à proximité du parc communal de Racluse. Il est proposé d'acquérir les parcelles cadastrées section BC n°6 et BC n°65 d'une superficie respectivement de 1 830 m² et de 2 112 m², soit une contenance totale de 3 942 m² à Madame Martine LACROIX - 11 Résidence Le Golf - 56 000 VANNES pour un montant de 300 €.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

D – Acquisition d'une œuvre Diplôme des Métiers d'Art – M. Mathisse Dalstein

M. Mathisse Dalstein, titulaire d'un DMA du lycée professionnel Pierre Vernotte est lauréat du concours Atelier d'Art de France 2019 Région Bourgogne-Franche-Comté. La pièce présentée lors de ce concours dans la catégorie « Création » a été convoitée par le Mobilier National.

M. Dalstein est un ancien élève du lycée de Moirans-en-Montagne, il a ensuite intégré l'Atelier au Village aux Crozets. C'est dans ce contexte que M. Dalstein a proposé à la commune d'acquérir son œuvre pour un montant préférentiel de 6 000 €, M. Dalstein souhaiterait en effet que cette œuvre reste sur le territoire. Le fruit de cette vente permettra à M. Dalstein d'acheter des machines et donc de se mettre à son compte. Il s'agit d'une pièce de marqueterie d'exception fabriquée exclusivement avec des bois de récupération d'essences différentes.

M. le Maire propose d'acquérir cette œuvre au prix de 6 000 €, Moirans-en-Montagne étant labellisé Villes et Métiers d'Art. Cette œuvre pourra être exposée à l'hôtel de ville. Lorsque les travaux

seront terminés à l'hôtel de ville, le hall du 1^{er} étage sera dédié à un show-room présentant des pièces du lycée Pierre Vernotte.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

E – Pylône ITAS-TNT : proposition de Valocime

M. le Maire rappelle la délibération prise le 17 mai 2021 et portant sur le pylône ITAS et approuvant le principe d'un bail emphytéotique avec la société TDF. Depuis lors, la société VALOCIME a présenté une proposition à la commune à partir de 2030 (fin de la convention avec TDF). Cette proposition consiste à réserver le pylône avec un versement de 24 000 € en 2021, puis un loyer à partir de 2031 de 13 000 € par an, sans condition de présence d'opérateur sur le pylône. La commune dans tous les cas reste propriétaire du terrain. Cette proposition permet à la commune d'ouvrir à la concurrence la gestion des pylônes de télécommunication.

M. le Maire propose donc d'annuler la délibération n°2021-036 du Conseil Municipal du 17 mai 2021, de ne pas reconduire la convention liant la commune de Moirans-en-Montagne et la société ITAS TIM / TDF – 155 Bis Avenue Pierre Brossolette – 92 541 Montrouge prenant fin le 09/02/2030 et d'approuver les termes de la convention proposée par VALOCIME SAS – 98 Boulevard Gabriel Péri – 92 240 MALAKOFF pour les périodes 2021 à 2030, puis 2031 à 2042 ;

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

F – Subventions aux associations

M. le Maire rappelle que chaque année, la commune verse des subventions aux associations, dont principalement les Francas du Jura pour le fonctionnement de l'accueil de loisirs Tom Pouce.

Il est proposé de verser les subventions suivantes :

- Association Les Francas du Jura : 45 000 € (1er acompte sur la subvention annuelle 2021)
- Association La Fraternelle : 12 500 € (1er acompte sur la subvention annuelle 2021 s'élevant à 25 000 €)
- Association « Comité Culturel d'Animation » : 5 000 € (acompte sur la subvention annuelle 2021)
- Ecole privée Saint-Joseph : 2 000 € (concours pour l'acquisition de matériel informatique)
- Coopérative scolaire Ecole primaire Roger Millet : 500 €
- Ski Club du Lizon : 100 €

Question de Mme Laurence MAS : c'est la première fois que l'on verse une subvention d'investissement à l'école Saint-Joseph ?

Réponse de M. le Maire : la commune a la possibilité de le faire car l'école est sous contrat d'association et qu'il s'agit d'un projet informatique. Il est rappelé que la commune a investi dans du matériel informatique à l'école publique. L'école Saint-Joseph investit par ailleurs lourdement pour la mise aux normes accessibilité. C'est dans ce contexte que cette aide ponctuelle est soumise à l'approbation du conseil municipal.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

G – Décision modificative

M. le Maire présente le document préparé par M. Gilles BEHAGUE :

Inscription au BP 2021 de crédits au compte 673 : Titre annulé sur exercice antérieur

Encaissement d'une recette à tort :

- Outillage St Etienne – Marché du 15 novembre : 15,20 €

Ce commerçant n'est effectivement pas venu sur le marché, la recette doit donc lui être remboursée.

Titre de recette émis en doublon :

- Vente de bois ONF : 184,12 €

Récapitulatif :

- 673 (chap 67) : + 500 €
- 66111 (chap 66) : - 500 €

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

Pour information, un virement de crédit a été réalisé sur la ligne des dépenses imprévues en section d'investissement

- Dépenses imprévues budgétisées au BP 2021 : 14 244 €
- Virement au compte 2031 – Frais d'études : 5 050 €

Il s'agit des honoraires pour l'étude de faisabilité pour la modification du projet Tom Pouce.

H – Haut Jura Sport Formation – Nomination d'un représentant de la commune

M. le Maire rappelle que Haut Jura Sport Formation est désormais un acteur associatif majeur du territoire. A ce titre et suite à un échange avec M. Jean-François CHARNAY, président de l'association, il est proposé de nommer un représentant de la commune au sein du conseil d'administration : M. Eddy LUSSIANA.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

M. le Maire ajoute que Terre d'Emeraude Communauté nommera également un représentant au sein de Haut Jura Sport Formation.

Mme Rachel BOURGEOIS informe le conseil municipal que suite à plusieurs échanges avec Haut Jura Sport Formation, il a été convenu de déplacer le défibrillateur du centre d'apprentissage à l'extérieur sous la terrasse (il était jusqu'alors à l'intérieur), ce qui en facilite l'usage et élargit ses possibilités d'utilisation.

M. Eddy LUSSIANA souhaite intervenir au sujet de sa nomination au sein du conseil d'administration de cette association. Il est rappelé que M. Serge LACROIX est membre du conseil d'administration, mais qu'il n'est pas certain qu'il le soit en tant qu'élu. En nommant un membre du conseil municipal, ce qui était souhaité, c'était que l'équipe majoritaire de celui-ci soit effectivement représentée au CA de Haut Jura Sport Formation.

3 – Commissions Municipales :

A – Commission Cadre de Vie – Relations Commerce et Artisanat

Opération Façades - Balcons

Mme Nathalie SAULNIER rappelle que le cabinet WOW a organisé 2 journées de rencontre avec les porteurs de projet les 11 et 12 juin 2021. 20 propriétaires intéressés se sont présentés. Ils ont rencontré les architectes en mairie et sur site. Mme SAULNIER souligne la présence les 2 jours d'un membre de la commission et les remercie pour s'être rendu disponible.

La restitution par Wow de ces entretiens est prévue le 19 juillet prochain.

Petites Villes de Demain – Conférence Commerces et Artisanat

Mme Nathalie SAULNIER a participé avec M. Maxime BACHETTI et Mme Joëlle RAGOZZA à une conférence organisée par la Direction Départementale des Territoires dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain » sur la thématique « Revitalisation - Commerces et Artisanat ». Les 4 communautés de communes et 7 bourgs-centres lauréats de Petites Villes de Demain dans le Jura étaient représentés. Cette journée s'organisait autour de différentes interventions de l'Agence d'Urbanisme de Besançon, du cabinet Pivadis, de la Société Publique Locale Grand Dole, de la CCI du Jura, de l'Établissement Public Foncier etc. et d'ateliers. On constate que la problématique est la même sur tous les territoires ou presque. Les unions commerciales sont inexistantes ou peu actives. Des pistes de travail intéressantes ont été explorées.

Assemblée Générale du Comité Départemental du Tourisme

M. David GEAY a participé à l'AG du Comité Départemental du Tourisme et livre quelques informations importantes. La fréquentation touristique a baissé de 23% en Bourgogne-Franche-Comté en 2020 et de seulement 18% dans le Jura. Au niveau national, elle a baissé de 35%. L'objectif est de développer le tourisme 4 saisons aussi bien dans le haut Jura que dans le bas Jura. Une campagne publicitaire a été engagée en mai 2021 : affichage, QR Codes etc. La région de Vouglans est bien représentée. La clientèle suisse est particulièrement ciblée.

Mme Nathalie SAULNIER quitte la séance à 19h30.

B – Commission Etat-Civil et Affaires Sociales

Situation sanitaire – COVID 19

M. Eddy LUSSIANA rend compte des éléments présentés par M. le Préfet du Jura lors de la dernière audioconférence. On constate une hausse importante du taux d'incidence depuis 2 jours, lequel passe de 20 à 38 pour 100 000 habitants. La tranche d'âge la plus concernée est les 19-35 ans, les gestes barrières semblent moins respectés. On compte 12 hospitalisations dans le Jura, dont 1 personne en réanimation. 140 000 personnes sont vaccinées dans le Jura avec 98 000 personnes ayant reçu les 2 injections. M. le Préfet est inquiet pour la rentrée scolaire et sociale des jeunes. La reprise des activités sport dépendra de la vaccination des jeunes.

Maison des seniors

M. Eddy LUSSIANA informe le conseil municipal de l'avancement du projet de maison des seniors. Le permis de construire devrait être déposé en juillet. L'appel d'offres sera lancé en septembre et les travaux devraient démarrer début 2022. Un nouveau pont sera construit en amont de l'atelier. L'ancienne maison « Bois » n'est pas comprise dans le tènement de la maison des seniors.

M. le Maire ajoute qu'elle sera sans doute remise sur le marché. Le permis sera déposé au plus tard au mois d'août.

Carte Avantages Jeunes

M. Eddy LUSSIANA rappelle que la gratuité de la carte Avantages Jeunes pour les 5-25 ans a été validée lors du dernier conseil municipal. Les inscriptions pour obtenir cette carte Avantages Jeunes étaient ouvertes jusqu'au 9 juillet : 114 inscriptions ont été enregistrées, soit un montant pour la commune de 798 €.

C – Commission Education – Culture – Vie Associative et sportive

Accueil de loisirs Tom Pouce – Bilan CAF 2020

Mme Rachel BOURGEOIS présente les informations communiquées par la Caisse d'Allocations Familiales du Jura lors de la réunion en mairie le 5 juillet 2021. L'année 2020 a été marquée par la fermeture du centre (hors enfants de personnel soignants) du 15 mars au 15 mai 2020 (confinement COVID-19). Pour le bilan de fréquentation, la CAF s'est basée sur la fréquentation 2019, pour ne pas pénaliser les organisateurs.

Il s'établit comme suit :

Activité en 2020 :	71 608 heures
Activité inscrite au contrat :	78 131 heures
Activité réelle 2020 (avant retraitement CAF = fondé sur l'activité 2019)	39 632 heures
Coût global de fonctionnement	346 816 €
Financement CAF	124 212 € (36%)
Financement des parents	88 794 € (26%)
Financements autres	24 524 € (7%)
Financement Commune	109 285 € (32%)

Si un nouveau confinement est instauré, la fréquentation 2019 sera de nouveau utilisée pour le bilan. Mme Rachel BOURGEOIS rappelle que le contrat Enfance et Jeunesse avec la CAF prend fin le 31 décembre 2021. La CAF proposera ensuite une « convention Territoriale Globale sur 5 ans (2022-2026) à l'échelle de Terre d'Emeraude Communauté.

Mme Rachel BOURGEOIS rappelle que l'accueil de loisirs Tom Pouce était ouvert pour la première fois pendant le festival Idéklic, avec inscription obligatoire dans les ateliers. 37 enfants ont été inscrits sur ces 3 jours, ce qui est très satisfaisant.

D – Commission Travaux – Urbanisme – Environnement

Ilot salle des fêtes – Avenue Jean Jaurès – Attribution des lots

M. Benoit COLIN rappelle le déroulement de la consultation des entreprises :

- Consultation engagée le 1er juin 2021 : bulletin officiel et plateforme Klekoon
- Ouverture des plis : 28 juin 2021 à midi
- Commission d'appel d'offres : lundi 5 juillet 2021
- Phase de négociation du 5 juillet au 16 juillet

M. le Maire présente le tableau d'analyse des offres et propose de retenir les offres suivantes :

Lots	Entreprises	Montant en € HT
Lot n°1 – Travaux de voirie et réseaux divers	Routière Guenuchot – Eurovia Alpes / Guenuchot TP	Tranche ferme : 259 395,05 €
Lot n°2 – Travaux d'aménagements paysagers, d'espaces verts et plantations, mobilier et revêtements de sols minéraux béton et pierre, jeux pour enfants	France Clôture Environnement / Balland	Tranche ferme : 521 426,07 € Prestations supplémentaires : 57 890,25 €

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 16
- Contre : 0
- Abstention : 3

M. Didier BERREZ émet des doutes quant à la capacité des services techniques communaux à réaliser les tranchées pour les réseaux secs.

M. Benoit COLIN répond que les agents sont tout à fait capables de le faire sous la conduite du maître d'œuvre (SIDEDEC).

Hôtel de ville et grenette – Travaux supplémentaires : plan de financement

M. Benoit COLIN rappelle que des désordres sont apparus de manière fortuite sur quelques éléments de l'édifice, nécessitant des interventions de plusieurs corps de métier. Les services de la DRAC ont validé le principe de travaux supplémentaires, dont le montant se décompose comme suit :

Travaux	Entreprise	Montant HT
Charpente	FROMENT Aménagements Bois	16 242,50 €
Peinture	BONGLET	7 954,00 €
Maçonnerie	PESENTI	12 969,53 €
	PESENTI - Mur extérieur	2 304,20 €
Zinguerie	PICARD	11 870,72 €
	TOTAL HT	51 340,95 €

M. le Maire ajoute que les désordres concernaient en particulier la charpente, le projet antérieur ne les avait pas prévus car ils n'étaient pas visibles. Il est rappelé qu'après l'ouverture des plis, le coût de l'opération était nettement inférieur au budget initial (coût de l'ascenseur). C'est pourquoi, ces travaux supplémentaires pouvaient être engagés. Ils comprennent également la peinture de la charpente (sous-toit en bois) et de la maçonnerie : reprise de murs en pierre et reprise de l'angle de la grenette avec zinguerie pour protéger le mur.

Les services de la DRAC signalent que ces reprises ne sont que partielles, la toiture de la grenette devra être refaite d'ici une quinzaine d'années.

M. le Maire propose d'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses	51 340,95 €
<i>Dont assiette retenue DRAC</i>	<i>40 387,23 €</i>
Recettes	51 340,95 €
DRAC BFC (30%) de l'assiette retenue	12 116,17 €
Département du Jura (20 %)	10 268,19 €
Région BFC (20 %)	10 268,19 €
Commune de Moirans-en-Montagne (36 %)	18 688,40 €

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

Réseau TV câblé – Résolution de la convention avec SFR

M. le Maire rappelle que la commune de Moirans-en-Montagne est liée depuis 1990 par une convention avec SFR (ex. Vidéopole, Numéricable, puis UPC) pour les services par câble de communication de radiodiffusion sonore et de télévision. A ce jour, avec le déploiement de la fibre optique et de la TNT pour les chaînes TV, ce réseau câblé est devenu obsolète. Il ne compte aujourd'hui que 4 abonnés. Il est donc proposé de dénoncer la convention d'occupation du domaine public conclue le 5 janvier 2005 et de prononcer la fin de la convention d'établissement et d'exploitation d'un réseau distribuant par câble des services de communication de radiodiffusion sonore et de télévision conclue le 6 avril 1990.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

Forêt communale – Plan de relance Plantations – Plan de financement prévisionnel

M. le Maire rappelle le projet de plantation proposé par l'Office National des Forêts dans le cadre de la crise sanitaire et du plan de relance. Il comprend les opérations suivantes :

DEPENSES		RECETTES	
Plantation de Douglas et de Pins Laricio de Calabre - Parcelle 91 Travaux de reboisement sur Barème 2 802,75 €			
Plantation de Douglas et de Pins Laricio de Calabre - Parcelle 101 Travaux de reboisement sur Barème 3 234,65 €		PLAN DE RELANCE FORESTIER <i>subvention</i> 14 464,97 €	
Plantation de Douglas - Parcelle 115 Travaux de reboisement sur Barème 868,50 €			
Plantation de Douglas et de Cèdres de l'Atlas - Parcelle 118 Travaux de reboisement sur Barème 5 994,50 €		COMMUNE DE MOIRANS EN MONTAGNE <i>autofinancement</i> 3 616,24 €	
Plantation de Chênes sessiles, d'Alisiers torminaux et de Cormiers – Parcelle 118 Travaux de reboisement sur Barème 1 579,65 €			
Maitrise d'œuvre Prestation ONF 3 601,16 €			
TOTAL	18 081,21 €	TOTAL	18 081,21 €

M. le Maire propose d'approuver ce plan de financement prévisionnel.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

4 – Questions diverses et communications

M. le Maire fait part du décès de M. Hufschmid, ancien boulanger à Moirans-en-Montagne. Un message de condoléances a été transmis à Mme Hufschmid.

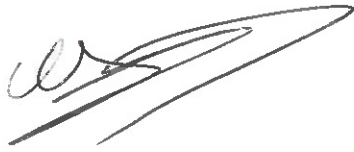
M. le Maire tient à féliciter Mme Cindy PERY et les membres du Comité Culturel d'Animations pour la qualité du feu d'artifice du 13 juillet 2021.

Il est rappelé qu'un incendie important est intervenu au n°31 rue du Jura le 5 juillet dernier. La commune a pris en charge la famille BECAERT, qui logeait au n°29 rue du Jura. Cette famille remercie vivement la commune. La Maison Pour Tous a relogé les locataires du n°33.

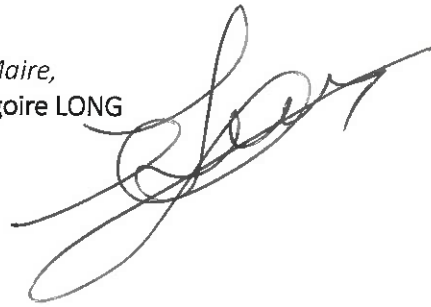
M. Didier BERREZ souhaite intervenir au sujet du carrefour de Barges. Il signale que rien n'interdit de tourner à droite en venant de Saint-Claude pour prendre la Montée du Crêt. M. Benoit COLIN répond qu'un sens interdit a été ou sera installé.

La séance du conseil municipal est levée à 20h00.







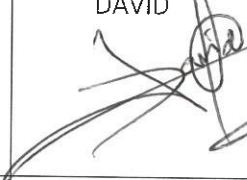

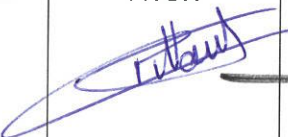



Le secrétaire de séance
David GEAY



Le Maire,
Grégoire LONG



Les Conseillers Municipaux

Eddy LUSSIANA 	Rachel BOURGOIS 	Benoit COLIN 	Nathalie SAULNIER 	Emmanuel ANGONIN 
Bahadir GUZEL	Didier BERREZ	Sophie CAPELLI 	Lauriane DAVID 	Marie-Christine MOREL 
Pierre GRANDCLEMENT	Alain PITON 	Laurence MAS 	Cindy PERY 	Sandrine NICOD 
Roseline BONDIVENNE 